

Objet : [Resf.info] RESF URGENT ET IMPORTANT**Date :** jeudi 11 octobre 2007 10:57**De :** MR <getmr@wanadoo.fr>**À :** RESF Info Resf.info@rezo.net**Conversation :** [Resf.info] RESF URGENT ET IMPORTANT**Catégorie :** _ Logbd

MONTAUBAN : 4 MN D'ARRÊT

Une interpellation d'enfant d'un couple albanais, sans papiers, a eu lieu mardi 25 septembre dans l'école Ferdinand Buisson à Montauban, dans des circonstances pour le moins troublantes dans une démocratie. Les parents venaient d'être arrêtés avec leur fille aînée, Mersed, 8 ans, apparemment lors d'un contrôle routier. Le commissaire de police de Castelsarrasin prétend pourtant qu'ils ont été arrêtés en flagrant délit de vol, et s'est empressé de le faire savoir à la presse. Renseignement pris auprès de l'avocat de la famille, ce vol n'est pas avéré : il n'y a pas eu de flagrant délit, ni de dépôt de plainte.

Nous tenons à faire savoir dans quelles conditions s'est déroulé « l'enlèvement » d'Armen, 7 ans. Deux policiers se sont présentés dans l'école. Ils se sont adressés au directeur en lui déclarant que les parents d'Armen avaient eu un accident et qu'ils venaient chercher l'enfant. Le directeur, inquiet, après de nombreuses questions sur l'état de santé des parents, s'est finalement entendu dire que les parents étaient au commissariat de police de Castelsarrasin. Il a donc refusé de laisser partir l'enfant en l'absence des parents. Puis il en a référé à son inspecteur d'académie qui l'a d'abord soutenu. Après des contacts entre la police et l'Inspection Académique, ce dernier a affirmé au directeur de l'école qu'il y avait une commission rogatoire pour placement d'enfants et que l'enfant devait être remis aux policiers. C'est ce qui s'est passé : Armen, 7 ans, a quitté l'école, encadré des deux policiers en uniforme et en armes, au milieu des autres enfants et des parents en pleine sortie des classes. A ce jour, personne n'a vu cette commission rogatoire.

L'enfant a été conduit au commissariat, et malgré la promesse faite, il n'a pas été présenté à ses parents. Mersed, sa sœur aînée a été violemment arrachée à ses parents, et les deux enfants ont été placés en foyer par l'aide sociale à l'enfance. Avaient ils une ordonnance de placement ? Elle ne figure pas, en tout état de cause, dans le dossier de la famille que l'avocat détient.

Dès mercredi midi, la famille, parents et enfants, ont été placés en Centre de Rétention Administrative. Les conditions de l'arrestation et la détention sont un traumatisme majeur pour ces enfants et leurs parents. L'inspection académique aurait demandé aux enseignants de ne pas témoigner par rapport à ce vécu.

Le RESF compte bien interroger les différentes institutions concernées, afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de ce que l'on peut bien appeler : une « arrestation d'enfant ». Les droits des enfants ont été bafoués, le défenseur des enfants alerté.

Pour protester :

• Préfecture du Tarn-et-Garonne : Tél. 05 63 22 82 04, 82 05 et 82 06 - Fax : 05 63 22 83 99

Préfète : daniele.polive-montmasson@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr

Secrétaire générale : alice.lacoste@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr

Dr Libertés publiques : bernard.rigolet@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr

Secpart.dlpcl@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr

• Fax ministère 01 55 55 49 20 Standart 01 77 72 61 00

• Matignon : http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/premier_ministre/crire

• Elysée : <http://www.elysee.fr/crire/index.html>